

	<h1>CHS-CT</h1>	
	<p>Du 29 juin 2021</p>	
<p>E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com</p>		
<p>Téléphone : 06-49-04-11-89</p>		

Monsieur Le Président ;

La période COVID 19 semble donner des signes de déprise dans un univers de travail qui revient peu à peu à la normale.

Cependant, les élus **FO Finances 63** constatent que les travaux du groupe de travail ministériel, qui s'est tenu le 10 mars, marque une nouvelle étape dans la restriction des droits des agents publics instituée par la loi du 6 août 2019, avec la disparition des CHSCT à compter du 1er janvier 2023.

La crise sanitaire a démontré toute la pertinence des CHSCT dans notre ministère. Bien des réponses aux légitimes demandes des agents ont été trouvées dans cette instance. Notre ministère s'est adapté, au gré des événements, pour pouvoir concilier les volontés médicales et gouvernementales aux exigences du terrain. De nombreux guides, réactualisés en permanence, ont été élaborés, en collaboration avec les représentants du personnel lors de CHSCT ministériels.

FO Finances 63 salut les efforts consentis pour apporter des réponses et des moyens, à des agents, inquiets, déboussolés, chahutés, par des mois éprouvants.

Néanmoins, et passé au second plan au plus fort de la crise sanitaire, la question des risques psychosociaux resurgit. Au vu des différents DUERP, on peut constater que de nombreux collègues ressentent une grande lassitude, voire un stress dans le changement de leur mode de travail et dans les contraintes qui perturbent leur vie et leur lien social.

Par exemple, cette crise sanitaire a vu se développer le télétravail.

Le télétravail, tel qu'il est vécu aujourd'hui, et selon un rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), apporterait, chez certains, davantage de stress, que le travail en présentiel. Le personnel touché se retrouve à tous les échelons et l'on sent bien que les agents ont besoin de se retrouver au sein des équipes de travail, Tous ont besoin de ce collectif.

FO Finances 63 revendique un accompagnement matériel et financier permettant aux agents, de pourvoir à leur installation, ergonomique, thermique et électrique à domicile.

Le télétravail doit être une avancée sociale et non une invitation déguisée à libérer des espaces pour permettre à l'administration de faire des économies à bon compte sur le dos des agents.

Aussi, les délégués **FO Finances 63** proposent que l'ensemble des agents de toutes les administrations qui sont en télétravail, bénéficient d'un équipement minimum et ce afin de pouvoir travailler dans des conditions matérielles identiques à celles du bureau.

FO Finances 63 dénonce la création des Comités Sociaux d'Administration (CSA), par fusion des Comités techniques et des CHSCT qui a pour but, d'abord et avant tout, de limiter l'expression syndicale par la réduction du nombre de représentants élus.

En quoi une fusion des CT et des CHSCT apporte-t-elle un plus aux agents ?

Que vont devenir les crédits qui sont un plus pour l'ensemble des agents.

FO Finances 63 demande à ce que les objectifs restent dans le cadre des conditions de travail, tournés vers l'amélioration du schéma d'activité et non vers de quelconques visées déstructurantes pour nos services.

Plus que jamais, en cette année 2021, **FO Finances 63** exige :

- L'arrêt immédiat des réformes en cours aux Finances.
- Le maintien des CHSCT et de leur budget